



Tabagisme et restaurants

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 13 octobre 2003

Bonjour,

Pouvez-vous me dire quelles sont les armes des non-fumeurs vis-à-vis de restaurants - de plus en plus nombreux - à ne pas avoir d'espace non-fumeur dans leurs salles ? Je ne parle pas des restaurants qui ont un semblant d'aération ou qui effectivement réservent un espace en sous-sol ou au fond du bar. Ces derniers respectent du bout des lèvres la loi Evin mais l'apparence est sauve.

Je parle des restaurants, connus et branchés, sans souci de fréquentation, qui se moquent ouvertement de la demande d'une table non fumeur, et avouent même ne rien faire pour réserver cet espace.

Merci de votre réponse

Cordialement

Réponse :

La volonté affichée de banaliser les infractions aux lois qui protègent contre le tabagisme est constante chez un nombre important de cafetiers restaurateurs. Dans un faux souci de productivité, ils bénéficient de la conjonction de plusieurs phénomènes :

1. Un nombre infime de non-fumeurs ose demander le respect de leur droit.
2. Rares sont les policiers ou gendarmes qui acceptent de constater ce genre d'infraction qu'ils ne peuvent pas sanctionner par une amende forfaitaire. 3) La plupart des plaintes déposées sont classées sans suite par le procureur de la République.
3. La seule voie de recours est donc la procédure judiciaire longue, coûteuse et disproportionnée.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les conseils pratiques que DNF vous propose. Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau